



## Est-ce possible de porter plainte ?

Par **helloo**, le 17/01/2011 à 14:48

Bonjour. Je suis étudiante en 1ere et en janvier dernier j'ai subit une agression ( viol ) le procès à eu lieu en octobre et j'ai découvert en novembre qu'une de mes profs avait fait une fausse attestation où elle écrivait que pendant ses cours je lui mentais sans arret en la regardant dans les yeux, que mon comportement était difficil et que mes mensonges la perturbait et qu'elle en ai meme aller à se plaindre à mon professeur principal, ce qui est bien sur totalement faux ( pour mon professeur principal je ne sais pas) , en effet c'était une amie de la famille de mon agresseur et elle souhaitait le défendre. Le soir du procès ( qui était le 8 octobre ) où je n'ai pas assisté, mon avocate nous a envoyé une lettre en nous disant que le procureur avait été choqué de ses propos, tout comme moi. Mes parents ont alors pris rendez-vous avec l'inspection académique en leur montrant l'attestation de cette prof etc... mais aucune nouvelle depuis. Je pense donc que ils ne nous rappellerons pas. Je souhaite vraiment que cette femme prenne conscience de ce qu'elle a fait, je voulais donc savoir si je portais plainte contre elle, est-ce que ça serai pris au serieu ou ce n'est pas aussi grave que ça ? Car pour moi je pense que si il se passe quelque chose avec elle et ce qu'elle m'a dit ça m'aiderai à tourner la page.

MErci